

Comment réduire le coût de la protection de l’innovation

09 février 2026, 08:53

Katrien Meuwis

Comment réduire le coût de la protection de l’innovation?: subventions et réductions de taxes en matière de propriété intellectuelle (PI) en Belgique

Lorsqu’une innovation commence à révéler un potentiel commercial, les mêmes interrogations reviennent systématiquement. Faut-il déposer un brevet?? Quel budget prévoir?? Existe-t-il des subventions ou des incitants fiscaux??

La protection de la propriété intellectuelle implique souvent des démarches complexes et onéreuses, alors même qu’elle est essentielle pour préserver un avantage concurrentiel. Au-delà des brevets et des marques, les entreprises réalisent également des analyses de liberté d’exploitation, des recherches d’antériorités et des cartographies brevets afin d’évaluer leur positionnement sur le marché.

Bonne nouvelle?: de nombreux dispositifs d’accompagnement sont déjà disponibles aux niveaux régional, fédéral et européen afin de financer ces activités liées à la PI. Des prédiagnostics PI et études de brevetabilité jusqu’au soutien au dépôt et aux avantages fiscaux, des outils concrets

facilitent l’accès à la protection de la propriété intellectuelle.

Cet aperçu recense les subventions, chèques et réductions de redevances disponibles en:

- **Soutien fédéral**
- **Soutien européen**
- **Soutien régional en Flandre**
- **Soutien régional à Bruxelles**
- **Soutien régional en Wallonie**
- **Incitants fiscaux fédéraux**

Soutien fédéral?: diagnostic PI gratuit pour les PME

Les PME belges peuvent entamer leurs démarches par un **diagnostic en propriété intellectuelle proposé gratuitement** par le Service public fédéral Économie (SPF Économie).

Un expert agréé analyse les activités de l’entreprise, identifie les actifs existants et potentiels (brevets, secrets d’affaires, logiciels, données, dessins ou modèles...) et propose un plan d’actions adapté aux étapes suivantes.

- **Coût?:** gratuit
- **Bénéficiaires?:** toute entreprise enregistrée en Belgique
- **Résultat?:** un rapport confidentiel présentant les opportunités, les risques et les recommandations
- **Procédure?:** economie.fgov.be - Prédiagnostic PI

Ce diagnostic constitue une excellente première étape pour les entreprises souhaitant définir une stratégie de protection de l’innovation.

Soutien européen?: dispositifs de l’EUIPO et de l’OEB

EUIPO SME Fund 2026 Fonds PME?2025 de l’EUIPO

Le **fonds « EUIPO Ideas Powered for Business SME Fund »**, qui rembourse une partie des coûts liés à la protection de la propriété intellectuelle pour les PME, a été relancé en février 2026.

Bon	Frais couverts	Remboursement
Marques, dessins et modèles	Dépôt, examen, enregistrement et publication pour des demandes nationales (Benelux), européennes (EUIPO) ou internationales (OMPI)	75?% pour les dépôts nationaux ou européens, 50?% pour les dépôts internationaux
Brevets	Dépôt national, taxes de recherche et d’examen, taxes de dépôt ou de recherche auprès de l’OEB, partie des frais juridiques ou de rédaction	75?% pour le dépôt ou la recherche, 50?% pour les frais de justice (plafond d’environ 3?500? euros)
Variétés végétales	Taxes de demande et d’examen pour les droits communautaires d’obtention végétale	75?% de remboursement (plafond d’environ 1?500?euros)

Les bons sont attribués selon le principe du «?premier arrivé, premier servi?». Un dépôt anticipé du dossier reste donc recommandé.

Le bon «?IP?Scan?» de l'EUIPO ne s'applique pas en Belgique, ce service étant déjà proposé gratuitement par le SPF Économie.

En savoir plus

Réduction de taxes de l'OEB pour les micro-entités

Depuis le 1er avril 2024, l'**Office européen des brevets (OEB)** accorde une réduction de 30?% sur les taxes de dépôt, de recherche, d'examen, de désignation, de délivrance et sur les redevances annuelles aux?:

- Micro-entreprises, personnes physiques, universités, organismes sans but lucratif et organismes publics de recherche
- Demandeurs ayant introduit moins de cinq demandes de brevet européen au cours des cinq dernières années

En savoir plus

Soutien régional en Flandre

En Flandre (Vlaio, BOIP), plusieurs dispositifs accompagnent les PME dans une gestion stratégique de la propriété intellectuelle.

Dispositif	Objet du soutien	Avantage
Réduction i-DEPOT (BOIP)	Horodatage d'idées ou de concepts à un stade précoce	Réduction de 10?euros?: 27?euros au lieu de 37?euros
Aperçu PI VLAIO	Point d'accès central aux dispositifs flamands de soutien à la PI et aux mesures fiscales associées	vlaio.be - propriété intellectuelle

Soutien régional à Bruxelles

Innoviris propose plusieurs dispositifs à destination des PME établies dans la Région de Bruxelles-Capitale?:

Dispositif	Objet du soutien	Avantage
Chèques innovation	Études techniques ou de faisabilité de portée limitée réalisées avec des partenaires de recherche agréés	75?% des coûts éligibles, jusqu'à 10?000?euros par an (hors TVA)

Brevets	Frais de dépôt et de procédure, incluant les taxes officielles, les traductions et les honoraires de conseil en brevets	Subvention de 50?%?; demande à introduire avant le dépôt

En savoir plus:

Innoviris Brevets Chèques innovation

Soutien régional en Wallonie

En Wallonie, le SPW Économie gère deux instruments clés dédiés aux activités de propriété intellectuelle.

Dispositif	Objet du soutien	Avantage
Chèque Propriété Intellectuelle (Chèque PI)	Analyses en propriété intellectuelle et études stratégiques	Subvention de 50?%, maximum 45?000?euros (hors TVA) sur 3 ans
Win4Expertise - Brevets	Frais de dépôt et de procédure de brevets (nationaux, européens ou PCT)	Subvention d'environ 50?%?; déclaration d'intention requise avant le dépôt (valable 7 mois)

En savoir plus:

Chèque PI Win4Expertise Brevets

Plafonds applicables au Chèque PI (2025)?:

- Recherche de brevetabilité ? 3?000?euros
- Analyse de liberté d'exploitation ? 6?000?euros
- Recherche d'opposition ou d'antériorités ? 6?000?euros
- Étude de l'état de la technique ? 3?000?euros
- Cartographie des brevets ? 7?500?euros
- Veille technologique incluant les brevets ? 1?500?euros

> **Conseil?:** associer le Chèque PI pour les travaux d'analyse (brevetabilité, FTO, cartographie brevets) avec Win4Expertise, Brevets pour les démarches de dépôt. Les deux mécanismes présentent une bonne complémentarité.

Incitants fiscaux fédéraux

Lorsque les actifs de propriété intellectuelle commencent à générer des revenus, plusieurs mécanismes fiscaux fédéraux contribuent à l'optimisation des coûts liés à l'innovation.

Incitant	Avantage	Bénéficiaires
Déduction pour revenus d’innovation (DRI)	Déduction de 85?% des revenus nets éligibles issus de la PI, ramenant le taux effectif d’imposition à environ 3,8?%.	Entreprises percevant des revenus de brevets ou de logiciels qualifiés
Dispense partielle de versement du précompte professionnel	Conservation jusqu’à 80?% du précompte professionnel sur les rémunérations R&D	Employeurs disposant de chercheurs reconnus auprès de BELSPO
Déduction pour investissement ou crédit d’impôt R&D	Déduction fiscale ou crédit d’impôt remboursable pour les investissements R&D éligibles, y compris les brevets	Entreprises actives en R&D

Cumul des dispositifs et respect des règles

Chaque programme applique ses propres conditions d’éligibilité et exigences administratives. En règle générale, les bénéficiaires doivent déclarer l’ensemble des aides publiques perçues pour des activités comparables, un même coût ne pouvant faire l’objet d’un double financement.

Il reste toutefois possible de combiner plusieurs dispositifs pour un même projet d’innovation ou de brevet. Par exemple, un dispositif peut couvrir les taxes officielles de dépôt, tandis qu’un autre finance des prestations de conseil ou de traduction, à condition que l’ensemble des aides soit déclaré et que les plafonds autorisés soient respectés.

Vérifiez toujours les conditions applicables ou demandez l’avis d’un professionnel avant toute introduction de demande, les règles variant selon les programmes.

Conclusion

La protection de la propriété intellectuelle ne se limite pas à une formalité juridique. Elle s’inscrit dans une démarche d’investissement stratégique à long terme pour l’entreprise.

En combinant dispositifs régionaux, bons européens, services fédéraux et incitants fiscaux, les PME belges réduisent significativement les coûts liés à la sécurisation de leurs innovations.

Découvrez comment la cellule brevets Sirris peut vous aider

En tant que **cellule brevets du SPF Économie**, Sirris accompagne les entreprises technologiques dans l’identification et l’utilisation optimale de ces instruments, afin d’assurer une articulation cohérente entre innovation et protection.

Découvrez la cellule brevetée Sirris

Auteurs



Katrien Meuwis